

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**DU MERCREDI 1^{ER} DECEMBRE 2021**

Nbre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'an Deux Mil Dix Vingt et un, le premier décembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe, dûment convoqué, le 24 novembre 2021, S'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe BARRY Maire,**

Présents : Mmes BEAUPEU Muriel- de FERLUC Véronique- LACORRE Brigitte- LARCHER Sarah-MARQUET Malika- MAURY Michèle- TREBUCHERE Céline- VIRANTIN Sandra
MM. AUVERT Pascal-BERROU Yves -CHARBONNIER Romain-GUEYSSET Daniel-JAMMET Thierry- METZ Guillaume-PAULHAN Eric-PICOU Antony

Excusés : M. CHARBONNIER Laurent qui donne procuration à Mme LACORRE Brigitte

Absents : M. GUEYSSET Daniel
Mme MILAZZO Amélie

Secrétaire: Mme TREBUCHERE Céline

Ordre du jour :

- *Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2021*
- *Présentation du projet d'aménagement du bourg par M. BURIN de Saltus Paysage et M. LAGORCE du bureau d'études A2i, Maîtres d'œuvre.*
- *Acquisition des délaissés de voirie RD 2000/32 au lieu-dit Tarnaud*
- *Droit de préemption "Chez Roger"*
- *Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : habilitation au Centre de Gestion pour la passation d'un contrat en vue de la mise en conformité avec la réglementation européenne*
- *Création d'un emploi d'ATSEM Principal de 1^{ère} Classe et suppression d'un emploi d'ATSEM Principal de 2^{ème} Classe (avancement de grade)*
- *Adhésion à l'application Intramuros mise en place par la CCVV pour la publication d'informations de la commune*
- *Validation de l'augmentation du prix du repas des aînés pour les accompagnants et élus.*
- *Amortissement de la cureuse à partir du 1^{er} janvier 2022*
- *Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2021, avant adoption du budget 2022*

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du dernier conseil.
Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021 est adopté par les membres présents à cette séance.

Présentation du projet d'aménagement du bourg par M. BURIN de Saltus et M. LAGORCE du bureau d'études A2i, Maîtres d'œuvre

Présentation et discussion sur les orientations proposées par les maîtres d'œuvre et la commission voirie.

Acquisition des délaissés de voirie RD2000/32 au lieu-dit Tarnaud

Délibération 2021/41-unanimité

Acquisition des parcelles cadastrées AO 15, 63 et 106 désormais AO 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 98 et 106, correspondant aux délaissés de voirie des routes départementales 32 et 2000 et à la nouvelle emprise créée pour l'assiette foncière de la voie communale de Tarnaud.

Cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif de cession à un euro rédigé et enregistré par les services du Département.

Droit de préemption Chez Roger

Délibération 2020/42- 1 contre-2 abstentions-14 pour

Afin de permettre des aménagements en vue d'améliorer, dans ce secteur étriqué, la gestion des eaux pluviales, le stationnement ainsi que la circulation des véhicules, le conseil municipal décide d'exercer son droit de préemption sur les biens cadastrés AE 04 (85ca), AE 71(46ca) et AH 13 (24ca), AH 15 (34ca) appartenant à MM. FREDERICO José, FELLAH Ali et BROTO Raphaël.

Le prix d'acquisition est de 8000 €.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : habilitation au Centre de Gestion de la Haute-Vienne pour la passation d'un contrat en vue de la mise en conformité avec la réglementation européenne

Délibération 2021/43-unanimité

Le conseil municipal décide de voter le principe de mandater le centre de gestion de la Haute-Vienne pour consulter et analyser les offres de prestataires.

La commune conservera la possibilité de ne pas signer l'adhésion au contrat, si au terme de la consultation, les conditions obtenues ne lui convenaient pas.

Création d'un emploi d'ATSEM Principal de 1^{ère} Classe (avancement de grade)

Délibération 2021/44-unanimité

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'ATSEM Principal 1^{ère} classe qui sera suivie d'une suppression d'un emploi d'ATSEM Principal 2^{ème} classe après avis du CT.

Adhésion à l'application Intramuros mise en place par la CCVV pour la publication d'informations de la commune

Délibération 2021/45-unanimité

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'application Intramuros permettant de diffuser et consulter des informations. 50% du coût de l'adhésion sont pris en charge par la communauté de communes, il reste à charge de la commune la somme de 171.18 € par an.

Amortissement de la cureuse à partir du 1^{er} janvier 2022

Délibération 2021/46-unanimité

Suite à l'acquisition d'une cureuse, pour la somme de 9720 €, le conseil municipal décide, en vue de constater le montant de la dépréciation de ce bien, d'amortir ce dernier, sur 5 ans. Le montant annuel de l'amortissement sera de 1944 € par an.

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2021, avant adoption du budget 2022

Délibération 2021/47-unanimité

Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2022 lors de son adoption.

Montant des crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement (hors RAR) pour l'exercice 2021 :	1 592 706.23 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	93 000.36 €
Montant des dépenses d'investissement à prendre en compte	1 499 705.87 €
¼ des crédits ouverts	374 926.46 €

En conséquence, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant de 374 900 €, avant l'adoption du budget primitif 2021.

Validation de l'augmentation du prix du repas des aînés pour les accompagnants et élus

Monsieur le Maire souhaite évoquer l'ensemble des événements organisés par la commune à l'occasion des fêtes de fin et de nouvel an.

Suite à sa réunion du mardi 30 novembre, la commission des affaires sociales, propose, au vu des conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 de plus en plus préoccupantes :

- S'agissant de la réunion d'accueil des nouveaux arrivants, prévue le mardi 14 décembre : supprimer le pot d'accueil mais maintenir la réunion.
- S'agissant des vœux du maire : annuler la cérémonie.
- S'agissant du repas des aînés, prévu le dimanche 23 janvier : annuler le repas et octroyer aux personnes inscrites, en remplacement, un colis.

Après discussions, les élus présents optent pour :

- Accueil des nouveaux arrivants : annulation pour le 14 décembre et report lorsque les conditions sanitaires seront plus favorables.
- Vœux du Maire : annulation
- Repas des aînés : annulation pour le 23 janvier, report à une date ultérieure lorsque les conditions sanitaires seront plus favorables et proposition aux personnes ayant choisi le colis de pouvoir y assister moyennant une participation financière.

Il sera délibéré, s'agissant de la question de l'augmentation du prix du repas mise à l'ordre du jour de cette réunion, lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.